

## **La Commission Johnson, une occasion manquée**

Votre éditorial du 19 octobre dernier portant sur le rapport de la Commission Johnson prête à l'APIGQ un noir dessein quant à sa demande de récusation du printemps dernier. Nous voulions une Commission impartiale. Vous croyez que nous l'avons eue. Pas sûr!

Le blâme adressé par la Commission à l'équipe de surveillance de Desjardins-Sauriol (DSA) vous suffit. Belle affaire! Même le procureur de DSA s'est refusé à défendre l'indéfendable.

Fait étrange, cette Commission n'a ni blâmé, ni reproché, ni déploré un manque de rigueur de la part de l'équipe de conception de DSA alors que « les spécifications du devis spécial quant aux propriétés du béton à livrer au chantier étaient confuses et ne répondaient pas aux exigences de la norme ... en vigueur à l'époque ». Pourtant la « qualité insuffisante du béton utilisé pour les culées » est l'une des trois « causes physiques principales de l'effondrement » du viaduc. Pourquoi une telle incohérence?

Le rapport laisse croire à partir d'un seul témoin qui « sentait qu'il ne pouvait imposer une méthodologie particulière aux ingénieurs placés sous sa responsabilité, rappelant qu'ils faisaient tous partie de la même équipe syndiquée » qu'il s'agit là d'une réalité au MTQ. À cette question de Mme Dominique Poirier « Pensez-vous que c'est particulier à cet homme ou si c'est la culture du Syndicat des ingénieurs ? », M. Johnson répond « J'espère que c'est particulier à cet homme ... je l'ai vu ailleurs au gouvernement quand j'y étais, alors je ne serais pas étonné que ça ne soit seulement là que ça se produise ». Quel argument de poids! En fait M. Pratte, vous avez été piégé par M. Johnson. Relisez le Syndrome de Pinocchio, ça presse!

Rappelons que la Commission n'a adressé aucune question sur ce senti du témoin aux trois ingénieurs du MTQ qui ont témoigné pendant quatre jours par la suite. Depuis le débat des chefs, la seule preuve non contredite est qu'un ingénieur syndiqué a demandé l'expertise d'un autre ingénieur syndiqué qui, lui-même, a consulté son chef d'équipe syndiqué.

Contrairement à la Commission d'enquête sur Walkerton, la Commission Johnson s'est refusé, malgré notre insistance, à enquêter sur l'allocation des ressources nécessaires au MTQ pour remplir sa mission. Comme il s'agissait de choix politiques, la Commission ontarienne, présidée par un juge, a signifié à comparaître un premier ministre et deux ministres. En aurait-il été de même si elle avait été présidée par un ex-premier ministre? M. Johnson n'a-t-il pas été premier ministre au cours des « 40 ans de négligence » de la vie de l'ouvrage?

Nous n'avons jamais mis en doute l'utilité d'une enquête. Nous voulions une enquête complète et des commissaires au-dessus de tout soupçon. Nous croyons que la Commission n'aurait pas dû se placer « dans l'impossibilité d'établir avec précision les investissements requis pour ramener à un niveau acceptable ... l'état des structures d'ici une décennie. » Nous aurions souhaité que la Commission fasse des recommandations éclairées en matière d'allocation de ressources humaines et budgétaires et non nous faire « garocher » un 500 M\$ par année. C'est une « occasion manquée »... par la Commission.

Au juste M. Pratte, quel était le noir dessein de votre chroniqueur Yves Boisvert quand il écrivait le 13 octobre 2006 « Pierre-Marc Johnson n'est pas à sa place »?